



Association Sportive de
Corbeil-Essonnes
PLONGEE

Stade Nautique Gabriel Menut
49 rue du Bas Coudray
91100 Corbeil-Essonnes

Association loi 1901
Déclarée en Préfecture de l'Essonne
N° W912003877
Siret : 511 745 382 00016
Affiliation FSGT n° 1 91 01 275 052
Affiliation FFESSM n° 07 91 0604

ADRESSE ELECTRONIQUE :
latortuemarine@gmail.com

WEB: www.tortuemarine.asso.fr



FICHE SORTIE (Loisir)

Larmor Plage, Rade de Lorient, Morbihan...

Du 25/09/2026 au 27/09/2026

Limité à 14 plongeurs

Niveaux concernés

Plongeurs Autonomes

	TARIF	Subvention CLUB	Part Adhérent
Plongeur	276 €		276 €

Ce prix comprend	Ce prix ne comprend pas	Ne pas oublier
4 plongées	Le transport Corbeil-Larmor Plage	Certificat médical de moins d'un an
Hébergement 2 nuits	Le diner du Vendredi 25 au soir	Adhésion au Club saison 2026/27 finalisée avant le 15/09 OBLIGATOIRE (FSGT : 2026/27, FFESSM : 2026)
3 Repas et 2 petits déjeuners		Carnet de plongée
		Parachute de sécurité
		Instrument de mesure
		Lampe
		Equipements de plongée
		Nécessaire de toilette
		Votre maillot de bain

Inscription sur Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/asce-plongee/adhesions/sortie-loisir-larmor-plage-vendredi-25-au-dimanche-27-septembre-4-plongees>

Clôture des inscriptions le **31/08/2026** et/ou **jusqu'à fin des places disponibles**

Conditions générales, conformément au Règlement Intérieur

Réservation des sorties

Les sorties organisées par l'association sont réservées aux adhérents en priorité, puis ouvertes à leurs conjoints dans la mesure des places disponibles.

La réservation est effective à réception de l'inscription dûment signée dans HELLO ASSO et accompagnée du règlement demandé.

Aucune réservation ou pré-réservation pour une activité ne sera possible sans ces éléments.

L'adhérent mineur doit obligatoirement fournir une autorisation parentale, ou être accompagné par son représentant légal, auquel cas, il est sous la responsabilité de celui-ci.

Assurance des sorties

Dans certaines activités, l'association pourra exiger une attestation d'assurance individuelle, couvrant le rapatriement, les accidents de plongée, les frais de caisson, frais de recherche et l'annulation voyage (plongeur et non plongeur).

Cette exigence sera annoncée lors des briefings et précisée sur la fiche d'inscription.

Remboursement des sommes engagées

L'association ne saurait être tenue pour responsable et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de :

- Non-exécution des prestations pour des raisons indépendantes de sa volonté,
- De force majeure,
- D'annulation/désistement du fait de l'adhérent, (les versements restent acquis à l'association quelque en soit les raisons invoquées).

Prêt de matériel du club (Compléter la fiche de prêt MATERIEL)

A réserver avec chèque de caution à l'ordre de « ASCE plongée », **200€ par équipement emprunté**